



Direction des Relations Entreprises,
des Partenariats et de la Formation Continue

9, boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt

vae@uvsq.fr

En savoir plus :

N'hésitez pas à contacter notre équipe VAE :

Spécialiste dans l'analyse de vos compétences,

Proche de vos préoccupations,

Connaissant bien les métiers visés par nos diplômes et
leurs évolutions

Elle vous aide à finaliser vos projets et vous accompagne
tout le long de vos démarches.



Validation des Acquis de
l'Expérience



Avec la Validation des
Acquis de l'Expérience
**Vos compétences
deviennent un diplôme**

DUT Licence Master Doctorat



Tous les diplômes de l'Université sont accessibles
par la voie de la VAE*

Vous avez un projet professionnel ? Concrétisez-le grâce à la VAE

Vous possédez déjà tous les atouts : votre expérience !

Cette démarche vous permet de transformer vos compétences en un diplôme.

Avec l'UVSQ, vous avez l'assurance d'un partenaire qui soutient votre engagement et votre investissement tout au long de votre démarche VAE.

La VAE vous permet de :

- ▶ Valoriser vos connaissances et compétences acquises de l'expérience.
- ▶ Faire reconnaître officiellement vos compétences par l'obtention d'un diplôme universitaire
- ▶ Augmenter votre niveau de formation tout en maintenant votre emploi.
- ▶ Augmenter votre employabilité.
- ▶ Affirmer votre compétitivité sur le marché de l'emploi.

Pour qui :

Toute personne ayant 1 an d'activité en relation directe avec le contenu du diplôme visé sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de diplôme peut entamer une démarche de VAE.

Pour quelle expérience :

Sont prises en considération pour la validation : les activités salariées, les activités non salariées (libérales, artisanales, ...), les activités extraprofessionnelles (bénévoles, personnelles, électives, ...).

Les activités peuvent avoir été exercées en France ou à l'étranger.

Par un accompagnement personnalisé :

- ▶ Des entretiens individuels
- ▶ Des ateliers méthodologiques collectifs
- ▶ Un suivi à distance
- ▶ Une aide à la constitution du dossier de validation et une préparation au passage devant le jury.
- ▶ Un accompagnement allant jusqu'à 24 heures
- ▶ Un accompagnateur référent tout au long de la démarche

Étapes de la démarche :



Accueil - Informations - Conseils

L'équipe VAE organise chaque année des réunions d'information sur la VAE. Elle vous apporte un conseil personnalisé pour réaliser votre projet.



Dossier de recevabilité

Déterminer l'éligibilité à la procédure VAE et la faisabilité de votre projet.



Dossier de validation

Votre dossier doit apporter la démonstration que vos compétences correspondent aux attendus et au grade du diplôme visé. Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé.



Entretien avec le jury de validation

Le jury, constitué d'enseignants et de professionnels, évalue l'adéquation entre vos compétences et les attendus du diplôme.

Pour connaître le calendrier VAE : vae@uvsq.fr



L'UVSQ est signataire des chartes qualités du FONGECIF Île-de-France, de la Région Île-de-France et des services de l'État.



Diverses possibilités de financement existent :

- Plan de formation d'entreprise
- Congé VAE auprès de :
 - OPACIF (ex : FONGECIF)
 - OPCA
- Demandeurs d'emploi :
 - Île-de-France : Chéquier unique VAE
 - Aide du Pôle Emploi, de la Région

La VAE est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : code 200.

D'autres financements sont possibles, demandez-nous conseil : vae@uvsq.fr